DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 12 février 2022

Présidence : **M. Janick Barbusse.**
Présents : **MM. Norbert Bouzereau – Ancil Chapin – Bernard Gaze – Francis Minguet.**
Absent excusé : **MM. Michel Blanc – Françis Hermitte – Stephen Cerutti.**

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2021 été approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT

La LFO (Ligue de Football d'Occitanie) a enfin répondu à nos demandes d'éclaircissement des procédures et remboursements des frais de déplacements. Malgré les interventions de notre Président de District les modalités invoquées indiquaient oralement la nécessité de centraliser et d'harmoniser l'organisation à partir de la LFO à Toulouse Castelmaurou.

MODALITES

Pour les frais de visites des installations : 2 personnes, quel que soit le niveau du club (National, Ligue ou District) :
Frais de visite : 50 € prélevés au club par la commission régionale (décision du CD 01/06/2019).
Frais de déplacement : réglés au(x) bénévole(s) par la LFO : frais réels (Kms) x 0,401 €.
Si possible, privilégier le co-voiturage et les véhicules de la Ligue avec accord du Président CRTIS (Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives.
Frais de repas pris en charge par la LFO : 15 €/personne pour une journée de 4 visites. (L'organisation de la journée de visite sera validée par le Président de la CRTIS. Exemple : sur 1 journée, 4 visites des installations : 15 € x 2 repas de midi.)

Pour l'éclairage des clubs évoluant niveau District
Frais de déplacement : réglés au bénévole par le District. Frais de visite : prélevés au club par le District.

-Les participants recherchent l'intérêt de cette nouvelle procédure et la tendance instantanée est de laisser tous les contrôles à la LFO. Compte tenu de la demande faite par la CDtis 34 et le Président du District 34, la procédure proposée pour les Contrôles éclairages correspond à cette demande, comprenant bien que ces contrôles devant être effectuées en nocturne, obligeant les bénévoles de la LFO à revenir sur Castelmaurou que très tardivement, les membres consentent à gérer ces visites sur les terrains des clubs évoluant en District 34. Quid des terrains des clubs évoluant en niveau Ligue (et donc District aussi) ? Reste aussi les urgences à régler (cf. § ci-dessous) et de quelle façon ?

- Une lettre explicative de cette décision sera envoyée à la CR tis LFO.
- Les nouveaux livrets des règlements des terrains (Approuvés en AG du 21/03/2021) sont parvenus au District.

PROBLEMES EN COURS

Certains problèmes apparaissent au fil de l'eau, et souvent urgents, pour exemple cette semaine : St Génies de Fontedit souhaite une visite urgente pour utiliser son terrain – A.S. Puimissonnaise a réalisé de nouveaux vestiaires –U.S. Colombiers Nissan Méditerranée Via Domitia souhaite jouer sur un terrain abandonné par le rugby en remplacement d'un terrain actuel non conforme pour les compétitions de niveau D4.
La Commission des Compétitions 34 devra-t-elle attendre un déplacement de la CRtis pour visites ?

INFORMATIONS ET COURRIERS

Mairie de Marsillargues du 4 / 12 / 2021 envois documents techniques pour nouvel éclairage.
LFO du 5 / 12 / 2021 : visite Sète terrains du Lido Futsal avant retrait le 30/01.
LFO : FAFA, participation à une évaluation des besoins et orientations des installations de notre département pour la cohérence des attributions financières futures.
LFO : Lettre info sur les visites à venir dans l'Hérault (visites LFO du 24 février 2022) et prévisions pour mars.
LFO : Lettre du 02 / 02 / 2022, informations sur les visites faites les 20 / 01 / 2022 et 20 / 02 / 2022 et celles prévues au 24 / 02 / 2022 et prévues en mars à venir dans l'Hérault.

VISITES DES ECLAIRAGES EFFECTUEES ET CLASSES EN CR TIS LFO

PV du 16 novembre 2021. : Montpellier Astruc / E Entr – Frontignan Lucien Jean 3 / E6 – Lattes terrain Alès / E6
Montpellier terrain Gasset 2 /E5 – Palavas terrain Beaumes 2 / E7 – Sete Louis Michel / E3.

PV du 7 décembre 2021. : Gigean terrain Segre / E7 – Sauvian terrain Garonne 1 / E6 - Sauvian terrain Garonne 2 / E6 – Vias terrain Castel / E7 terrain Bassan Municipal / E7 – Montpellier terrain Gasset2 ? / E6 – Pignan terrain Corbières 2 / E6 – Poussan terrain Boutou 1 / E7 Sussargues Rimet 1 / E6 – Montpellier Combette / E6.

PV du 18 janvier *:* Fraisse/Agout terrain Bacou / EEntr – Marseillan terrain Pochon / E7 – St Andre de Sangonis terrain Sangonis / E6 -Grabels Oltra E (En attente étude LED) – Montpellier terrain R. Malla / E (attente étude éclairement).

Prochaine réunion a déterminé après sondage individuel.

Le Président,
Janick Barbusse

La Secrétaire,
Bernard Gaze